



Service Interrégional des Concours

CTR/CH

Service Interrégional des Concours  
Village des Collectivités Territoriales  
1 avenue de Tizé  
CS 13600  
35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX

**Rapport du Président du jury**  
**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**  
**AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL**  
**DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**  
**Session 2012**

L'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, issu de la réforme des cadres d'emplois de catégorie B (nouvel espace statutaire) est organisé pour la première fois par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest (Bretagne, Basse Normandie, Haute Normandie et Pays de la Loire).

**I. EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

**A. Calendrier**

Périodes d'inscription	5 juin 2012 au 12 juillet 2012
Période de retrait des dossiers	5 juin 2012 au 4 juillet 2012
Date limite de retour des dossiers	12 juillet 2012
Épreuve d'admissibilité	8 novembre 2012
Réunion du jury d'admissibilité	17 janvier 2013
Épreuves physiques	Le 16 mai 2013
Épreuves pédagogiques	Les 4, 6, 7 et 10 juin 2013
Réunion du jury d'admission	25 juin 2013

**B. Inscriptions**

47 candidats ont retiré un dossier d'inscription (tous par téléprocédure via Internet - aucun dossier papier).

Parmi ces 47 candidats ayant retiré un dossier, 34 ont retourné leur dossier. Tous les dossiers ont été transmis dans les délais.

Parmi ces 34 candidats inscrits, 1 candidat n'a pas été admis à concourir (candidat ne remplissant pas la condition de grade exigé).

33 candidats ont donc été admis à concourir et convoqués à l'épreuve écrite organisée le 8 novembre 2012 : 28 hommes et 5 femmes.

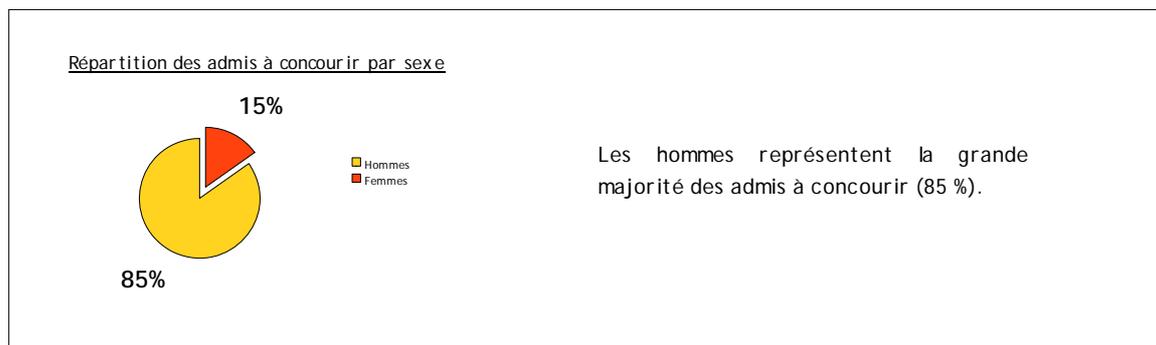
## II. CANDIDATS

### A. Origine géographique

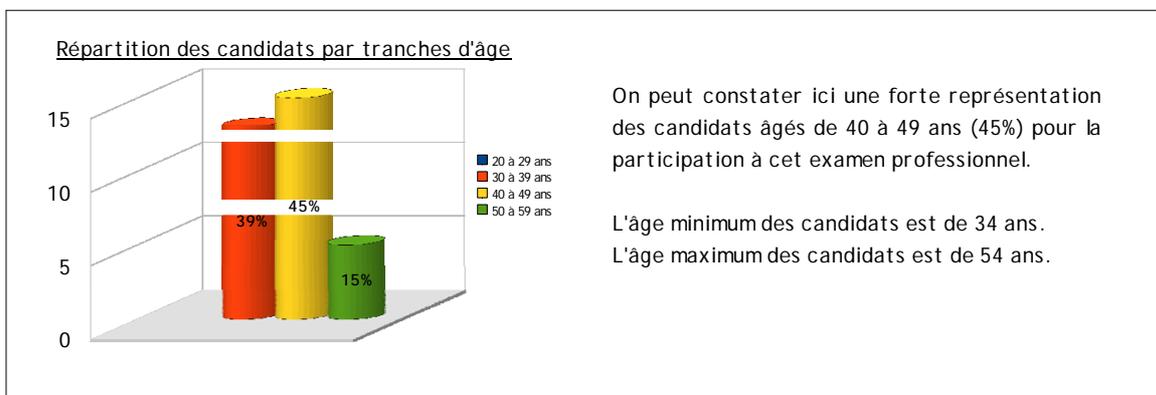
REGION	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	7	26
Pays de la Loire	12	
Basse Normandie	5	
Haute Normandie	2	
Hors Grand Ouest	7	7

Près de 80 % des candidats convoqués à l'épreuve écrite sont domiciliés dans le Grand Ouest.

### B. Répartition hommes-femmes



### C. Tranches d'âge



## III. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

### A. Déroulement

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 8 novembre 2012 matin, dans nos locaux au Centre des Gestion d'Ille et Vilaine.

1 candidat handicapé bénéficiant d'un aménagement spécifique (secrétaire et tiers-temps supplémentaire) a composé également dans les locaux du CDG35, mais dans une autre salle.

Sur les 33 candidats convoqués, 25 candidats étaient présents à l'épreuve écrite, soit un taux général d'absentéisme de 24,24 %.

#### Remarque particulière :

2 candidats convoqués au Centre de Gestion (comme indiqué clairement sur leur convocation), se sont présentés au Parc des expositions de Vitré, lieu d'épreuves pour le concours d'ETAPS.

Ceux-ci ont été réorientés vers le Centre de Gestion à Thorigné-Fouillard, mais ne se sont finalement pas présentés à l'épreuve.

## B. Nature de l'épreuve et analyse des résultats

L'unique épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales.

(durée : 3 heures ; coefficient 2)

Le sujet de l'épreuve proposé cette année était le suivant :

*Vous êtes éducateur sportif au sein du service des sports de la ville de Sportville.  
L'adjoint au maire chargé des sports, soucieux d'adapter au mieux l'offre sportive aux attentes de la population, vous demande de rédiger une note sur les conséquences de l'émergence de nouveaux pratiquants d'activités physiques et sportives.  
Dossier comportant 9 documents (26 pages au total)*

La période de correction s'est déroulée du 12 novembre au 10 décembre 2012.

La correction des 25 copies, rendues anonymes par les candidats, a été réalisée par 1 binôme de 2 correcteurs.

Principes de notation :

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20. L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. A l'issue de l'épreuve écrite, le jury arrête par ordre alphabétique la liste des candidats admissibles à cet examen professionnel.

Nombre de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Meilleure note sur 20	Moyenne sur 20
25	4	11	7	3	16	9,18

Le nombre de notes éliminatoires s'élève donc à 4, soit 16 % des copies.

Observations des correcteurs sur le sujet :

Un sujet intéressant et correctement rédigé.

Dossier constitué de documents riches, sans difficulté apparente.

Le sujet a bien été compris dans l'ensemble, mais il y a cependant une disparité entre les candidats quant à la manière de l'introduire et de le traiter.

## C - Rupture d'anonymat et non respect des consignes

Malgré les consignes suivantes, indiquées sur le sujet et rappelées oralement à l'ensemble des candidats avant l'épreuve, un candidat ne les a pas respectées.

Pour rappel, voici les informations délivrées aux candidats :

- «Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ou dans le dossier, ne doit apparaître dans votre copie.
- Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu, est autorisé (bille, plume, feutre). L'utilisation d'une autre couleur pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.»

- le non respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury».

Ainsi, la copie du candidat n'ayant pas respecté ces consignes a été soumise au jury institutionnel lors de la réunion d'admissibilité du 17 janvier 2013 : le candidat a indiqué ses nom et prénom dans l'entête de sa copie.

Le jury a décidé d'attribuer la note de 0/20 au candidat concerné pour non-respect des consignes.

## D - Candidats admissibles

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir le seuil d'admissibilité suivant :

	Nombre de candidats présents	25 (sur 33 convoqués)
	Meilleure note / 20	16
	Nombre de candidats ayant une note éliminatoire (<5)	4
	Nombre de candidats ayant une note >= 10	10
Décision du jury	Seuil	Nombre d'admissibles
	8 / 20	17

Statistiques sur les 17 candidats admissibles :

Les hommes représentent 70,6 % des candidats admissibles (12 hommes contre 5 femmes).

Les candidats admissibles sont domiciliés dans 15 départements différents. 82% des candidats admissibles sont domiciliés dans l'Interrégion.

Origine géographique	Nombre de candidats admissibles	
Bretagne	4	14
Basse Normandie	2	
Haute Normandie	1	
Pays de la Loire	7	
Hors Interrégion	3	
<b>Total</b>	<b>17</b>	

## **IV. EPREUVES D'ADMISSION**

Les candidats admissibles ont participé à deux épreuves obligatoires d'admission : l'épreuve physique et l'épreuve pédagogique suivie d'un entretien.

### **A - Déroulement de l'épreuve physique**

L'épreuve physique s'est déroulée le jeudi 16 mai 2013 au Complexe sportif de Bréquigny à Rennes.

Il s'agit d'une épreuve physique (coefficient 1) comprenant un parcours de natation et une épreuve de course.

Hommes	Femmes
<i>1 000 mètres ; course en ligne Natation : 50 mètres en nage libre. (Pour la natation : tout parcours terminé, même en dehors des limites de temps indiquées par la table de cotation, sera coté 10 points)</i>	<i>600 mètres ; course en ligne ; Natation : 50 mètres en nage libre. (Pour la natation : tout parcours terminé, même en dehors des limites de temps indiquées par la table de cotation, sera coté 10 points)</i>

Des barèmes de notation précis sont prévus pour les femmes et pour les hommes, et sont indiqués dans la brochure de l'examen accessible sur le site internet du CDG 35.

Selon l'article 9 du décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, et applicable aux examens professionnels de promotion interne, les candidats blessés au moment des épreuves physiques et les candidates enceintes sont dispensés, à leur demande, de ces épreuves. Ils devront être en possession d'un certificat médical établissant leur état. Les candidats bénéficiant de cette dispense se voient attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel ils participent.

Sur les 17 candidats convoqués, 5 candidats ont bénéficié d'une dispense pour les épreuves physiques (2 femmes et 3 hommes).

Résultats des épreuves physiques :

	Femmes	Hommes	Total
Nombre de convoqués	5	12	17
Nombre de présents	5 (dont 2 candidates dispensées)	12 (dont 3 candidats dispensés)	17 (dont 5 candidats dispensés)
Moyenne des candidats	12,94	12,82	12,85 (note attribuée à tous les candidats dispensés : hommes et femmes)
Note la plus haute	17,50	16,00	
Note la plus basse	9,00	4,00	
Nb de candidats ayant une note > ou = à 10	4	11	15

Les meilleures performances, sur l'ensemble des opérations d'ETAPS (concours et examens de promotion interne) :

		Natation		Course	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
EP ETAPS principal de 2 <sup>ème</sup> classe 2012		0'34'0 - 37 pts	/	3'20'5 - 30,9 pts	/
EP ETAPS 2012		0'31'0 - 40 pts	0'39'4 - 30 pts	3'18'8 - 31,3 pts	2'23'4 - 17,5 pts
ETAPS principal de 2 <sup>ème</sup> classe 2012	Ext.	0'28'1 - 40 pts	0'35'0 - 30 pts	2'52'0 - 38,2 pts	2'07'4 - 23 pts
	Int.	0'28'1 - 40 pts	/	2'51'7 - 38,3 pts	/
	3 <sup>e</sup> conc.	0'34'8 - 36 pts	/	4'21'2 - 18,5 pts	/
ETAPS 2012	Ext.	0'27'9 - 40 pts	0'33'0 - 30 pts	2'53'8 - 37,7 pts	2'03'4 - 24,5 pts
	Int.	0'28'4 - 40 pts	0'31'4 - 30 pts	3'04'4 - 34,9 pts	1'52'0 - 29,5 pts
	3 <sup>e</sup> conc.	0'30'3 - 40 pts	0'34'0 - 30 pts	3'06'0 - 34,4 pts	2'05'6 - 24 pts

**B - Déroulement des épreuves pédagogiques et analyse des résultats**

Les épreuves pédagogiques d'admission se sont déroulées les 4, 6, 7 et 10 juin 2013 au Complexe sportif de Bréquigny à Rennes.

Le libellé réglementaire de l'épreuve est le suivant :

La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives.

(préparation : 30 minutes, durée de la séance : 30 minutes ; coefficient 3),

Le candidat choisit, lors de son inscription à l'examen, l'une des cinq options suivantes :

- pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ;
- pratiques duelles ;
- jeux et sports collectifs ;
- activités de pleine nature ;
- activités aquatiques.

Dans l'option retenue, le candidat choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire.

Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury (durée : 30 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2), débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger et se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Lors de la réunion du jury d'admissibilité du 17 janvier 2013, dans un souci d'organisation et d'égalité de traitement des candidats, le jury a décidé à l'unanimité de ses membres, de ne retenir qu'une seule discipline par groupe d'options.

Options choisies à l'inscription par les candidats	Disciplines retenues par le jury
Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé	Saut
Pratiques duelles	Badminton
Jeux et sports collectifs	Basket-ball
Activités de pleine nature	Parcours et course d'orientation
Activités aquatiques	Natation sportive

L'ensemble des candidats admissibles a été informé des choix retenus par le jury dans un courrier parti la semaine qui a suivi le jury d'admissibilité. Le site internet du CDG35 a, lui aussi, régulièrement été mis à jour pour optimiser la diffusion des informations.

Concernant cet examen professionnel, les 17 candidats admissibles sont répartis sur 3 de ces disciplines seulement : Natation sportive, Basket-ball et Parcours et course d'orientation.

#### Les résultats des épreuves pédagogiques :

Discipline	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents	Epreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (coefficient 3)			Epreuve d'entretien (coefficient 2)			Note finale		
			Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Basket-ball	11	11	10,64	15,00	6,00	11,91	16,00	5,00	11,15	14,20	6,00
Parcours et course d'orientation	1	1	16,00			16,00			16,00		
Natation sportive	5	5	9,60	14,00	4,50	10,00	16,00	5,00	9,76	14,80	5,50
Toutes disciplines confondues	17	17	10,65	16,00	4,50	11,59	16,00	5,00	11,02	16,00	5,50

Aucun incident particulier n'a été signalé lors du déroulement des épreuves physiques du 16 mai 2013 et des épreuves pédagogiques des 4, 6, 7 et 10 juin 2013.

Pour rappel, toute note inférieure à 5 sur 20 à la 2ème épreuve d'admission (note finale épreuve pédagogique + entretien) entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.

#### Observations du jury concernant les épreuves pédagogiques :

Les membres du jury ont estimé que les candidats ont été mis dans des situations de travail optimales, sans obstacle particulier (nombre d'élèves, matériel nécessaire à la disposition, types de matériels proposés...).

Ils constatent que les candidats s'enferment souvent dans le libellé de leur sujet, sans penser à remédier leurs exercices proposés aux enfants.

Or, il faut le rappeler aux candidats, cette remédiation fait partie intégrante de l'épreuve et est fortement exigée quand elle s'impose. Certains candidats se sont mis en difficulté en n'optant pas le choix de la remédiation.

Il souhaitent également insister sur le fait que l'intégralité des enfants présents dans le groupe doit participer aux exercices de la séance et qu'il n'est pas normal par exemple qu'un enfant ne soit présent dans l'eau (pour la discipline de natation) qu'une à deux minutes sur une épreuve qui dure 30 minutes.

### Observations du jury concernant l'entretien :

Les membres du jury déplorent un manque flagrant de préparation des candidats. Les notes de cadrage à disposition sur le site internet doivent aider le candidat à s'imprégner des épreuves et des attentes du jury. Il s'est en effet souvent avéré que les candidats découvraient le découpage de l'épreuve le jour de passage lors de la lecture des consignes données par le service organisateur.

Il ne faut pas oublier que l'épreuve se découpe en trois temps :

- un retour d'analyse de la séance pédagogique,
- un exposé d'une durée de 5 minutes maximum,
- et un temps d'échange entre le candidat et le groupe d'examineurs.

### C - Candidats admis

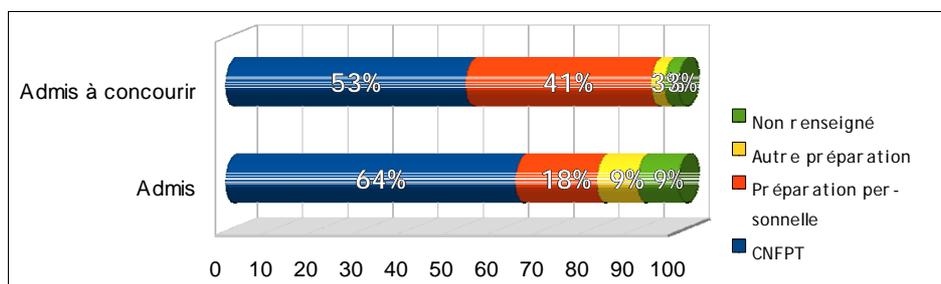
Après avoir examiné les résultats, et à l'unanimité des membres présents, le jury fixe le seuil d'admission comme suit :

Examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'ETAPS		
Nombre de présents	17	
Meilleure note / 20	14,50	
Nombre de candidats avant une note >= 10	12	
Décision du jury	Seuil	Nombre d'admis
	10,97	11

### D. Préparation à l'épreuve

En ce qui concerne la préparation des candidats admis à cet examen professionnel,

- 18 % des candidats ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves ;
- 64 % des candidats ont déclaré avoir suivi une préparation aux épreuves via le CNFPT ;
- 9 %, soit 1 candidat a déclaré avoir suivi une autre préparation ;
- 9 %, soit 1 candidat n'a pas indiqué s'être préparé.



## V. ANALYSE ET CONCLUSION

Pour conclure, le jury, commun à trois opérations (le concours d'ETAPS principal de 2ème classe et les examens professionnels de promotion interne d'ETAPS et d'ETAPS principal de 2ème classe) tenait à préciser qu'il s'agissait de la première organisation de ces opérations de la filière sportive par les Centres de Gestion.

Cette organisation, notamment relative à l'organisation des épreuves pédagogiques, nécessite un travail de collaboration important entre l'équipe du Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, la collectivité d'accueil des épreuves de sport et pédagogiques et les Services de l'Inspection Académique.

Le jury souhaite ainsi valoriser cette collaboration tripartite et se félicite du bon déroulement des épreuves. Seule, la mobilisation de l'ensemble des partenaires a permis cette organisation qui nécessite la venue de nombreuses classes d'écoles élémentaires.

Cet examen professionnel organisé consécutivement à la mise en place du «nouvel espace statutaire» est une véritable possibilité offerte aux opérateurs territoriaux de pouvoir passer un examen par la voie de la promotion interne.

Toutefois, le jury s'interroge sur le manque de préparation avéré des candidats qui, malgré une absence d'organisation de cet examen depuis plusieurs années, ne se sont pas projetés dans cette opération de sélection. Les membres du jury soulignent ainsi largement le manque d'investissement de la part des candidats ainsi que de trop nombreuses lacunes concernant l'environnement territorial. Cet état de fait est d'autant moins acceptable que les candidats sont fonctionnaires et en poste depuis de longues années.

Ainsi, le passage de cet examen professionnel n'est pas une formalité à accomplir pour les candidats qui doivent démontrer leur motivation et leur capacité à accéder à un cadre d'emplois supérieur. Les lauréats de cette session sont donc les candidats qui ont eu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 et qui ont tous eu la moyenne à l'épreuve pédagogique.

Pour conclure, les futurs inscrits doivent donc préparer sérieusement cet examen et travailler leur pédagogie s'ils souhaitent réussir les épreuves et bénéficier d'une promotion interne via cet examen professionnel.

Fait à Thorigné Fouillard, le 10 janvier 2014

Le Président du jury,



Pierre LECLERCQ  
Directeur des sports - Ville de Rennes